

# Compte-Rendu de la Commission Consultative Paritaire du 18 octobre 2019

Chers collègues,

Voici le compte-rendu de la Commission Consultative Paritaire (CCP) d'affectation qui a eu lieu ce vendredi au rectorat et pendant laquelle l'administration a souvent oscillé entre mépris et langue de bois.

## Composition de la commission

Étaient présents :

- les représentants titulaires et suppléants des syndicats (SNES, SPEG, UNSA)
- les cheffes de la DPES
- deux proviseurs
- une IPR.

Fait notable et éclairant : l'absence du Secrétaire Général de l'académie et de la Directrice des Relations et des Ressources Humaines, alors en déplacement. On peut s'interroger sur l'intérêt que porte l'administration à certains de ses agents.

## Bilan des affectations

Plus de 400 Non-Titulaires (NT) en CDD, dont 98 nouveaux recrutements, 68 en CDI et 20 maîtres auxiliaires.

Quelques postes sont encore à pourvoir en Lettres et en Histoire-Géographie, majoritairement à Saint-Martin et Marie-Galante.

## Non renouvellements

Nous avons demandé de justifier le non renouvellement de plusieurs collègues.

Nous avons été surpris de constater que la première objection à nos demandes vienne d'une représentante des personnels SPEG qui a remis en cause les interventions de notre expert. Il est fort regrettable qu'un représentant des personnels, au lieu de se concentrer sur la défense des collègues, fasse le jeu de l'administration et tienne le même discours qu'elle.

L'Administration a donc pu éluder les questions sur les non renouvellements en prétextant que la CCP n'était pas le lieu dédié, et a invité les syndicats à prendre contact avec les services de la DPES pour obtenir des informations sur le cas des collègues non renouvelés. Nous en prenons bonne note.

Les représentants de l'administration ont toutefois maintenu les critiques habituelles à l'égard des contractuels: ils refusent des postes, n'ont pas envie de se déplacer, en somme, ce sont des personnels capricieux, qui n'auraient pas vraiment envie d'avoir un poste !

## La coupure avant CDI

En ce qui concerne les NT en passe d'obtenir le CDI et non réemployés, aucun argument, ni aucune réponse et ce ne serait évidemment pas une pratique de l'administration!

## Les réponses à nos questions diverses

Nous avons posé la question de la formation des NT, (à Saint Martin en particulier), du tutorat, du guide administratif qui devait être mis à disposition des nouveaux collègues : pour le rectorat les agents de Saint-Martin bénéficient de la même formation puisqu'un chargé de mission a été nommé à cet effet. Les tutorats et le guide devraient être mis en place. On attend de voir !

Nous avons aussi demandé si les agents à temps partiel bénéficiaient de frais de déplacement. La question a été posée par la DPES au service concerné. Nous sommes en attente de leur réponse.

Enfin, nous nous sommes inquiétés de la tenue de la CCP d'avancement, suite à la réforme de la fonction publique. L'administration est en attente des textes.

Nous restons à votre écoute et nous vous encourageons à rester solidaires face à une administration qui se serre les coudes. Continuez à montrer votre attachement au service public d'éducation en passant les concours.